



Conférence de la FSESP sur les femmes et l'égalité des sexes 24 novembre 2023 Déclaration de Rome

La Conférence de la FSESP sur les femmes et l'égalité des sexes tenue ce 24 novembre 2023 nous donne l'occasion de nous réunir pour affirmer notre indéfectible volonté de défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Nous sommes déterminés à nous battre pour promouvoir nos droits et nous tenons à condamner la montée préoccupante des atteintes portées aux libertés et aux droits fondamentaux, en particulier les droits sexuels et reproductifs des femmes, et à l'objectif de pleine égalité des sexes.

Les droits de nombreuses personnes sont remis en cause. Il est essentiel de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination, parmi lesquelles le harcèlement et les violences visant les réfugiés, les travailleurs migrants, les Roms et la communauté LGBT+, ainsi que toutes les populations stigmatisées en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur handicap, de leur appartenance ethnique ou de leur origine raciale, ou encore de leur religion réelle ou supposée.

Nous continuerons à militer pour des cadres juridiques qui garantissent les droits sexuels et reproductifs, y compris le droit à un avortement gratuit, sûr et légal. Nous continuerons d'encourager la solidarité entre les membres de la FSESP, notamment pour défendre la démocratie et les droits des femmes, les droits des personnes LGBT+ et les droits syndicaux.

La privatisation des services publics et les coupes opérées dans ce secteur touchent plus durement les femmes, creusant ainsi les inégalités entre les sexes. Nous appelons donc à une intensification des efforts déployés pour lutter contre la pauvreté, en tenant compte de ses répercussions disproportionnées sur les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité. Il convient de s'atteler à la question du nombre croissant de travailleurs pauvres et de remettre en question la commercialisation des services sociaux et de santé.

Nous nous engageons à continuer de prévoir des actions vigoureuses pour combler l'écart de rémunération et de retraite entre les hommes et les femmes, plaider pour l'application du principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale et lutter contre toute autre forme de rémunération discriminatoire, tenant notamment à l'âge, l'appartenance ethnique, l'origine, la nationalité, l'identité de genre, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou la localisation.

Nous avons délibérément choisi cette date pour notre conférence afin de célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La violence sexiste continue d'empoisonner la vie d'un trop grand nombre de personnes. Nous n'avons pas l'intention de rester inactifs, mais d'agir et de défendre nos droits. La violence sexuelle et le harcèlement à l'encontre des femmes ont été instrumentalisés pour exclure les femmes de l'espace public et de la sphère politique. En ce moment historique, nous tenons à insister sur les souffrances disproportionnées endurées par les femmes quand la guerre fait rage, et leur

fait subir des violences dans leur chair. Nous réaffirmons notre opposition à tout recours à un conflit armé pour résoudre des divisions politiques entre États.

Nous continuerons de travailler pour que les gouvernements européens ratifient et mettent pleinement en œuvre la Convention d'Istanbul, la Convention n° 190 de l'OIT et la Recommandation n° 206 qui l'accompagne. Nous nous engageons à mettre en œuvre la Déclaration de Madrid adoptée en 2022 sur le rôle du dialogue social sectoriel dans la prévention de la violence de tiers et le harcèlement au travail à l'encontre des travailleurs des services publics, et notamment la violence domestique. L'augmentation de la violence cybernétique, numérique et en ligne ciblant les femmes constitue une menace pour l'égalité et les droits fondamentaux des femmes.

Nos actions continueront d'être intégrées dans les différents secteurs de la FSESP et nous nous emploierons à renforcer le dialogue social et la négociation collective aux niveaux national et de l'UE, notamment en révisant l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le harcèlement et la violence au travail (2007) afin de l'actualiser et de lui donner un poids juridique. Nous soulignons qu'il est important d'assurer formation et soutien aux fins des négociations sur l'égalité, ainsi que la participation active de négociatrices. Les femmes, comme les hommes, doivent être libres de vivre leur vie comme elles l'entendent, où qu'elles vivent. La FSESP est solidaire de celles qui luttent pour la liberté, amplifiant leur voix pour s'assurer que leur combat n'est jamais vain et pour leur garantir qu'elles ne sont pas seules.

Rome, 24 novembre 2023